



Au vu du contrat-cadre signé le 28 juillet 2015 et annexé au présent contrat de ville  
Au vu des axes de progrès, des thématiques, des enjeux et des priorités d'actions définis pour le projet de territoire et préalablement exposés  
Au vu des propositions d'actions annexées au présent contrat de ville (listes des actions et fiches-actions prioritaires)  
Les signataires s'engagent à mobiliser l'ensemble de leurs ressources de droit commun pour mettre en œuvre le contrat de ville de Saint-Martin et en assurer le succès opérationnel.

Saint-Martin, le 14 décembre 2015

**Anne LAUBIES**

Préfète Déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

**Aline HANSON**

Présidente de la collectivité de Saint-Martin

**Samuel FINIELZ**

Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Basse-Terre

**Camille GALAP**

Recteur de l'academie de Guadeloupe

**Patrice RICHARD**

Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy,  
Pour le directeur général, le directeur de la délégation territoriale de l'agence régionale de santé de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin

Pascal GODFREY

**Jean JACQUES-GUSTAVE**

Directeur régional Pôle Emploi de Guadeloupe

**Richard CURNIER**

Directeur régional Antilles-Guyane de la Caisse des Dépôts et Consignations

**Jean SAINT-CLEMENT**

Directeur Général de la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe

**Hubert LEGEAY**

Directeur Général de la Société Immobilière de la Guadeloupe

**Jean ARNELL**

Président de la chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin

**Steven PATRICK**

Représentant du conseil de quartier N°1

**Georges RICHARDSON**

Représentant du conseil de quartier N°6